

L'ÉDITO

Béatrice Delvaux

ÉDITORIALISTE EN CHEF

AIP : UN CHANTAGE POLITIQUE INDÉCENT

Faut-il rappeler que le gouvernement est en affaires courantes, depuis que la N-VA l'a fait tomber ?

Faut-il rappeler que cette chute a laissé en plan des réformes socio-économiques qui sont soit inachevées, soit soumises pour être adoptées à des majorités incertaines, échappant désormais à toute logique gouvernementale ?

Faut-il rappeler que d'ici aux élections et la venue d'un nouveau gouvernement, nombre d'instances et d'acteurs se débrouillent pour faire tourner la boutique « Belgique » sans trop de dommages et surtout sans susciter des divisions inutiles ? C'est dans ce contexte qu'on se doit de saluer la maturité des syndicats et des patrons qui, au lieu de s'étriper et de créer le chaos social, ont signé un accord

interprofessionnel (AIP) pour 2019-2020. Un accord que le Premier ministre avait récemment appelé de ses vœux et qui, en validant la norme salariale, l'enveloppe bien-être, les allocations sociales et les conditions liées aux ex-prépensions et fins de carrière, offre un socle de stabilité à un monde social et économique qui en a bien besoin. Car l'entreprise n'aime ni la crise ni les conflits.

Mais alors que la base syndicale ne s'est pas encore prononcée sur les concessions substantielles faites par ses représentants, certains dans le monde politique mettent déjà le feu en décrétant cet AIP « inacceptable ». En cause ? Les conditions actées sur les ex-prépensions contreviendraient aux volontés

Cette épure devrait inciter les ex-partis de la coalition à la modestie

de feu le gouvernement Michel, volontés qui auraient été consignées dans un arrêté royal dont les partenaires sociaux n'ont pas été informés (!). L'Open VLD n'y va pas de main morte et fait dans le chantage maximal : si l'AIP reste en l'état, il ne votera pas le « jobs deal » (la N-VA non

plus), ce qui torpillerait le bilan économique revendiqué par le Premier ministre Charles Michel en le privant de sa pièce de résistance.

Mais de quel droit, en fait ? De quel droit des partis qui ont entamé une réforme sans la terminer et qui ont laissé en plan les travailleurs et les patrons dicteraient-ils la suite, pour deux ans, de la partition sociale ? Le gouvernement Michel a repoussé l'âge de la retraite mais n'a pas réussi à finaliser le volet très important de la gestion des fins de carrière et de la pénibilité de certains métiers. Ce travail inachevé, cette épure déséquilibrée devrait inciter les ex-partis de la coalition à la modestie et au réalisme.

En concluant cet accord, syndicats et patrons n'ont défié ou profité de personne. Au contraire, en présence d'une forme de vide du pouvoir, ils ont appliqué le principe de prudence. L'AIP 2019-2020 fait office en effet de pont social entre un ex-gouvernement et son successeur. Ce serait ridicule, irresponsable et indécent que des hommes politiques « en suspens » et qui ont la tête dans les urnes le torpillent.